

COUPONS SPORTS*

Edition 2023

ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE EN FAVEUR DES AGENTS DE L'ÉTAT EN RÉGION OCCITANIE



La SRIAS Occitanie renouvelle l'action destinée à favoriser la pratique du sport pour les enfants des agents de l'État. Elle concerne les enfants âgés de 6 à 17 ans.

Cette action prend la forme de coupons sports ANCV d'une valeur de 10, 20, 30 ou 40 € par enfant en fonction du quotient familial. Ces coupons sont utilisables en paiement d'activités sportives auprès des associations et clubs adhérents au dispositif.

La liste des organismes adhérents ainsi que l'ensemble des informations sur le dispositif sont disponibles sur le site de l'Agence nationale des chèques vacances (ANCV) : <http://www.ancv.com/le-coupon-sport>

Il s'agit de titres exclusivement destinés au paiement de cotisations, cours ou activités sportives (à l'exclusion d'achat de matériel).

- Modalité de calcul du quotient familial :

RFR 1 (revenu fiscal de référence) + RFR2 (en cas de déclarations séparées)

Nombre de parts fiscales + 1 part si enfant en situation de handicap

QF inférieur à 7200 €	----> QF 1 (40€)
QF de 7200 € à 12 500 €	---> QF 2 (30 €)
QF de 12 501 € à 18 000 €	---> QF 3 (20 €)
QF supérieur à 18 000 €	---> QF 4 (10 €)

Pour l'année 2023, les enfants doivent, au moment de la demande, avoir au minimum 6 ans (nés en 2017) et au maximum 17 ans (nés en 2006). Il sera remis, selon le quotient familial, un coupon sport d'un montant de 40 € pour les quotients 1, 30 € pour les quotients 2, 20 € pour les quotients 3 et 10 € pour les quotients 4.

L'accès à cette action aura lieu uniquement par une pré-inscription en ligne sur notre site srias-occitanie.fr à compter du Lundi 24 avril 2023 à 13h00

(Rubrique « Pré-inscription en ligne » en page d'accueil, sélectionnez l'action en cliquant sur « Voir » puis sur « s'inscrire » en bas de la page qui s'affiche. Complétez le formulaire en indiquant, entre autre, le nombre d'enfants bénéficiaires dans le nombre de places. Notre site est actuellement en maintenance ; ne tenez pas compte du message d'erreur qui s'affiche quand vous validez la pré-inscription)

Cette préinscription ne vaut pas obtention des coupons sports. Les bénéficiaires retenus recevront un mail avec la liste des documents à fournir et les instructions pour finaliser la réception des coupons sports.

**Retrouvez toutes les informations et les modalités sur :
www.srias-occitanie.fr**

* Offre non contractuelle, limitée à une demande de coupons sports par enfant et par an, dans la limite du budget alloué par la SRIAS Occitanie. Offre réservée en priorité aux familles n'ayant pas bénéficié des coupons sports en 2021 et 2022.